



4, Rue de L'Égalité
42360 Panissières
Tél : 04 77 28 85 63
accueildeloisirsetincelle@hotmail.fr



L'accueil de loisirs l'Étincelle est une structure gérée par une association accueillant des enfants de 4 à 18 ans. Ces enfants sont porteurs de handicaps physiques, mentaux ou de polyhandicaps mais ne nécessitent pas de prise en charge médicale au sein de la structure. Chaque enfant a donc des capacités physiques et intellectuelles différentes dont il faut tenir compte pour répondre aux besoins de chacun en matière de vie quotidienne et de loisirs.

1. Heures d'ouverture

Confiés par leur famille ou orientés par des professionnels, les enfants sont accueillis dans notre structure les mercredis, les samedis et pendant les vacances scolaires de 9h30 à 17h45. Il est demandé aux familles de respecter les horaires indiqués. Les enfants peuvent être inscrits en demi-journée après accord de la direction.

2. Modalités d'inscription et d'admission

Liste des documents à fournir pour l'inscription :

- Une fiche sanitaire de liaison.
- Une fiche de renseignement (Etat civil, nature du handicap, suivi médical, mode d'alimentation, rythme de vie et informations diverses).
- Une fiche expliquant les besoins, les habitudes, le rythme de vie...pour assurer au mieux la prise en charge de l'enfant et la relation à établir.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités à la piscine, (nous n'emmenons pas les enfants dont l'épilepsie n'est pas stabilisée à la piscine).
- Un certificat d'assurance.
- Les photocopies des vaccinations sur le carnet de santé.
- Une autorisation pour la prise et l'exposition de photos, les transports et les personnes autorisées à récupérer l'enfant en fin de séance.
- Une autorisation de transport.
- Approbation du règlement intérieur
- Justificatif de la Caisse d'Allocation Familiale indiquant le quotient familial. En l'absence de justificatif le tarif plafond sera appliqué.

Le dossier de votre enfant, avec tous les documents listés ci-dessus, sera à mettre à jour en début de chaque année scolaire.

Inscriptions pour les mercredis et les samedis : à la journée ou au trimestre

Inscriptions pour les vacances scolaires : les familles reçoivent un planning avec un coupon réponse pour l'inscription de leur enfant à renvoyer avant une date mentionnée sur le courrier.

N'étant pas un centre médicalisé nous nous réservons le droit, en concertation avec les membres du conseil d'administration, de modifier l'accueil d'un enfant et de refuser l'accès à certaines activités.

3. Tarification et facturation

La participation familiale est calculée à partir du quotient familial. Une participation pour le transport en taxi, calculée en fonction du quotient familial, est également facturée.

Étant donné la complexité pour l'organisation des plannings, toute inscription sera facturée sauf absence pour raison médicale

4. Organisation du quotidien de l'enfant

• L'alimentation

Sauf exceptions mentionnées par l'équipe (restaurant, activité cuisine), les repas et goûters sont fournis par les familles. Les parents doivent apporter les repas dans des glacières pour respecter la chaîne du froid.

Nous respectons les régimes particuliers, liés à un problème de santé ou à une religion, sauf si les contraintes de ces régimes sont telles, qu'elles ne puissent être compatibles avec les règles de la collectivité.

• L'enfant malade

Le maintien dans notre structure d'un enfant malade suppose que son état soit compatible avec la vie en collectivité. Si un enfant est malade pendant la journée, la directrice prévient les parents afin qu'ils puissent venir le chercher. En cas d'urgence, il est fait appel au SAMU (15) qui prendra la décision d'envoyer les secours les plus adaptés à la situation d'urgence.

En cas de maladie contagieuse l'enfant fait l'objet d'une éviction temporaire du nombre de jours décrétés par le médecin traitant.

Le traitement quotidien de l'enfant, en rapport avec sa pathologie, pourra être donné par une infirmière suite à un accord préalable avec la direction. Les parents devront fournir: le traitement, l'ordonnance, une prescription médicale précisant qu'une infirmière à domicile administre le traitement avec les dates précises ainsi qu'une attestation carte vitale.

Tout traitement en cours ou toute allergie doivent être signalés à la direction.

• Matériel à fournir

- une tenue complète de rechange
- une casquette et de la crème solaire lorsqu'il fait chaud
- des chaussures et des vêtements adaptés aux activités (exemple : chaussures fermées pour le poney)
- Un sac en plastique pour le linge sale

L'inscription d'un enfant implique l'acceptation, sans réserve, du présent règlement intérieur.
(coupon à rendre)

FAMILLE :

Nous, soussignés, Mr et Mme

parents de attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs « l'étincelle »

Signatures des parents précédées de la mention « lu et approuvé »